

Commission des droits de l'homme, Comité des droits économiques, sociaux et culturels)<sup>5</sup> ;

- contribuer à pallier, dans la mesure du possible, les carences de l'État en matière d'éducation<sup>6</sup> ;
- suivre de plus près l'action de la Rapporteuse spéciale de la Commission des droits de l'homme sur le droit à l'éducation ; l'informer au besoin et l'interpeller sur tous manquements constatés.

## Conclusion

Assurément, l'éducation constitue, en ce début de 21<sup>e</sup> siècle, un enjeu majeur qui devrait mobiliser toutes les énergies positives et créatrices pour faire de sa mise en œuvre, au-delà des déclarations et autres proclamations, une réalité concrète, positive, utile, libératrice, au bénéfice de nos populations.

Que revive donc en chacun de nous, ce serment de Jules Ferry (député de Paris, puis ministre chargé de l'éducation) qui, en 1870, écrivait que, **« entre toutes les questions, entre toutes les nécessités du temps, entre tous les problèmes, j'en choisirai un auquel je consacrerai tout ce que j'ai d'intelligence, tout ce que j'ai d'âme et de cœur, de puissance physique et morale, c'est le problème de l'éducation du peuple »**.

Puisse ce serment utilement inspirer nos responsables politiques actuels et à venir.

5. A l'exemple de la Ligue béninoise des droits de l'homme (LDH) qui, à la 28<sup>ème</sup> session du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, tenue du 29 avril au 17 mai 2002, a présenté un commentaire à l'occasion de l'examen du rapport initial du Bénin concernant les articles 1 à 15 du *PIDESC* et du Mouvement Burkinabé des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP) qui présente assez régulièrement des rapports alternatifs, sur la situation des droits de l'enfant au Burkina Faso.

6. Au Burkina Faso, l'institution de l'École Démocratique et Populaire (EDP) par la Confédération Générale du Travail du Burkina (CGTB) devrait être un exemple à partager, du fait de la nature de l'Institution, de ses objectifs et surtout, des résultats que l'EDP a pu produire jusqu'ici, en matière de contribution à la démocratisation du droit à l'éducation au Burkina. Il en est de même des Boutiques de Droit, instituées et animées par le Mouvement Burkinabé des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP), dans le cadre de son programme d'éducation aux droits humains et à la démocratie au Burkina Faso. L'action du MBDHP à travers les activités des Boutiques de Droit aura contribué à un véritable éveil de conscience des populations, ainsi qu'à un recul des abus de droits au Burkina.

## L'EDUCATION AU BURKINA FASO : FAITS ET CHIFFRES

par Germain Nama,  
Chef de la Division relations extérieures et communication  
à la Commission nationale burkinabé pour l'UNESCO



### I. Mise en contexte

Avec un produit intérieur brut évalué à 300 dollars environs, le Burkina Faso occupe la 172<sup>e</sup> place sur 175 dans le classement du PNUD sur le développement humain durable (DHD). La population est estimée à 12 000 000 d'habitants dont 51 p. cent de femmes. Le taux moyen d'accroissement de la population est de 2,6 p. cent par an et 49 p. cent de celle-ci est âgée de moins de 15 ans. La densité moyenne est d'environ 38 habitants au Km<sup>2</sup>, mais les régions du Sud-Ouest, du Sahel et de l'Est sont très faiblement peuplées.

Le Burkina Faso est confronté au problème de l'autosuffisance alimentaire et l'insécurité structurelle frappe plus d'un million de personnes. Les recettes ne suffisent pas à couvrir les dépenses de l'État. Le déficit global est de 60 milliards de francs CFA.

C'est dans ce contexte marqué par de nombreuses contraintes que le Burkina Faso est appelé à mettre en œuvre le droit à l'éducation. Comment se présente donc la physionomie de l'éducation ?

## II. Diagnostic du système éducatif au Burkina Faso

### 2.1 L'enseignement primaire

En 2002, la population scolarisable chez les enfants de sept ans, était de 402 041 dont 198 298 filles et 203 744 garçons. Le taux brut d'admission (TBA) enregistré était de 52,9 p. cent. Ce qui veut dire que plus de 47 p. cent des enfants n'ont pas pu accéder à l'école. Si on prend la tranche d'âge des enfants de 7 à 12 ans, toujours en 2002, sur les 2 129 128 qui devraient fréquenter l'école, seuls 1 012 150 vont en classe, soit 47,5 p. cent. Ce pourcentage tombe à 32,9 p. cent pour les 20 provinces dites retardataires et classées prioritaires. Malgré cette faiblesse, on note une progression assez importante du taux brut de scolarisation ces 20 dernières années, passant de 16 p. cent en 1983 à 47 p. cent en 2002, ce qui constitue un bond de 31 points.

Sur le plan de l'efficacité, le taux de réussite au CEP est de seulement 62 p. cent. Pour l'ensemble du cycle primaire, le taux de redoublement est de 14 p. cent (chiffres de 1996). En ce qui concerne la qualité de l'éducation, les difficultés chroniques sont en train d'être progressivement maîtrisées : le pourcentage d'instituteurs qualifiés est passé de 18,57 p. cent en 1991 à 65,68 p. cent en 1998. Un Plan directeur de formation destiné à l'ensemble des corps d'enseignement primaire (IEP) permettra d'améliorer la qualité de l'éducation. La rénovation des programmes est en cours (les questions sanitaires et nutritionnelles, la protection de l'environnement et l'éducation en matière de population sont désormais intégrées et les enseignants formés à ces nouveaux éléments).

Malgré ces progrès, les problèmes de gestion du système éducatif de base continuent de se poser sous ses multiples aspects, en particulier financiers et humains. De graves lacunes persistent au niveau du suivi et, notamment, de l'exploitation des expérimentations et innovations introduites ces dernières années.

Au primaire, le secteur privé est assez embryonnaire. L'enseignement public dispose de 94 p. cent des infrastructures et 91 p. cent des effectifs.

La place du privé a même stagné, voire baissé au cours de ces dernières années avec la diminution des frais de scolarité intervenue en 1992.

### 2.2 L'enseignement secondaire public

L'enseignement secondaire concerne les personnes de 13 à 19 ans et bien qu'étant le maillon central du système éducatif, il se caractérise par un faible taux de scolarisation, soit 12 p. cent en 1994. À titre de comparaison, les taux mondial, africain et sous-régional étaient à la même époque respectivement de 52,1 p. cent, 23,9 p. cent et 12 p. cent. Cet ordre d'enseignement se caractérise par une grande disparité de fréquentation au détriment des filles. Celles-ci ne représentent que le tiers des effectifs d'élèves. Il faut en outre souligner les origines socioprofessionnelles des élèves : les enfants issus des familles de cultivateurs et d'éleveurs représentent moins de 48 p. cent des effectifs totaux alors que ces catégories constituent près de 90 p. cent de la population totale du pays.

#### Des disparités dans l'offre d'éducation

L'offre éducative au secondaire profite, en fait, aux villes. On observe également un grand déséquilibre entre l'enseignement général et technique. En 1994, sur un effectif scolaire secondaire total de 124 000 élèves, seulement 8 800 suivaient un enseignement technique, soit à peine 7 p. cent de l'effectif d'ensemble. Sur 1000 élèves entrant en 6<sup>e</sup>, 580 parviennent en 3<sup>e</sup> dont 373 sans redoublement, 232 obtiennent leur BEPC dont 123 sans redoublement, 95 obtiennent l'entrée en seconde dont 47 sans redoublement. Sur 1000 élèves inscrits en seconde, 752 parviennent en terminale dont 597 sans redoublement, 285 obtiennent le Bac dont 126 sans avoir redoublé. Le taux de rendement est, au premier cycle, de 23,2 p. cent et, au second cycle, de 27 p. cent. Par ailleurs, 80 p. cent des diplômés de l'enseignement secondaire ne trouvent pas d'emploi.

## Un très faible taux d'encadrement

En 1982-83, le taux moyen était de 25 élèves par enseignant. Ce taux est passé à 40 en 91-92. Quant aux effectifs moyens par classe, ils étaient de 60 élèves par classe en 1992. Mais ces moyennes nationales cachent des réalités plus graves. En effet, il n'est pas rare de trouver des classes de 90 à 100 élèves par classe, surtout dans les villes. Les effectifs pléthoriques posent de sérieux problèmes au niveau de l'encadrement pédagogique. L'État n'assurant plus, depuis 1992, la fourniture de manuels scolaires, il se pose le problème de l'exécution correcte des programmes car de nombreux élèves n'ont pas les moyens de se procurer des ouvrages de base eu égard à la modicité des revenus des parents. Cette situation fait souvent de l'enseignant la seule source d'information pour l'élève. De plus, quand l'enseignant lui-même n'a pas bénéficié de formation pédagogique (initiale et/ou continue), il ne lui est pas aisé de jouer le rôle pivot qu'on attend de lui.

## L'enseignement secondaire souffre d'une carence en personnels

Le déficit dans l'enseignement général public était de 854 enseignants à la rentrée de 92-93. Face à cette situation, des mesures d'urgence avaient été prises : recrutement de 200 élèves-professeurs à former à l'INSE, mais affectés dans les établissements après seulement 15 jours d'initiation pédagogique et recrutement de jeunes diplômés, effectuant le Service national de développement (SND). Ces enseignants de circonstance ont rejoint leurs établissements d'affectation sans la moindre formation pédagogique. Recrutement également d'enseignants contractuels appelés tantôt « mission spéciale », tantôt « enseignants auxiliaires » qui ont eux aussi rejoint leurs postes d'affectation sans formation pédagogique préalable.

## 2.3 L'enseignement secondaire privé

L'offre privée d'éducation secondaire occupe une place importante dans l'enseignement secondaire burkinabé. En 1994, elle contrôlait 35,64 p. cent des classes de l'enseignement général et 31 p. cent des

effectifs. On y observe les mêmes disparités régionales et sociales que dans le public. Sur le plan de la répartition des effectifs par sexe, l'offre privée d'éducation est relativement plus favorable aux filles : 40,36 p. cent. Il faut cependant noter que près de 50 p. cent du corps enseignant est constitué de vacataires et de bénévoles. Ces vacataires sont généralement des enseignants titulaires du public. Il se pose donc un problème de surcharge de travail.

## 2.4 L'enseignement technique privé

Le secteur privé contrôle 82,76 p. cent des établissements secondaire technique et 73 p. cent du nombre d'élèves. C'est dire que l'essentiel de l'offre éducative technique privée relève de l'initiative privée. Là aussi, l'offre de formation est concentrée dans les villes. Du point de vue de la répartition par sexe, l'enseignement technique se révèle moins inégalitaire que l'enseignement général. En 1994, les filles représentaient 49,22 p. cent de l'effectif.

## 2.5 L'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur intéresse moins de 1 p. cent de la population scolarisable. La situation se caractérise par une forte pression à l'entrée alors que les capacités de l'Université de Ouagadougou sont très limitées et que l'offre privée dans ce secteur reste embryonnaire ; une efficacité externe faible, traduisant l'inadéquation des qualifications conférées par les diplômes aux besoins du marché de l'emploi ; un personnel enseignant insuffisant pour assurer un encadrement adéquat des étudiants.

## 2.6 L'éducation non formelle et informelle

Le Burkina Faso étant un pays largement analphabète des sous-systèmes ont été conçus pour prendre en compte tous ceux qui n'ont pas pu bénéficier du système éducatif classique. C'est le cas de l'éducation non formelle dont les composantes sont l'alphabétisation, le système FJA (formation des jeunes agriculteurs) et les diverses approches utilisées soit par l'État, soit par les ONG et autres partenaires au développe-

ment pour la formation et l'encadrement des producteurs. L'éducation informelle s'acquiert par le biais des médias communautaires, entre autres. Cependant, toutes ces expériences souffrent des difficultés socio-économiques que rencontre le pays et qui empêchent leur vulgarisation.

### III. Les plans de développement de l'éducation

Deux politiques ont été conçues en vue de remédier aux difficultés chroniques de l'éducation au Burkina : le Plan décennal de développement de l'éducation de base 2000-2009 (PDDEB) et le Plan de développement de l'enseignement post-primaire 1996-2005.

Le PDDEB vise à porter le taux de scolarisation à 70 p. cent en 2009, à développer et à diversifier les actions et les formules d'alphabétisation pour hausser le taux d'alphabétisation à 40 p. cent également en 2009, et à améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité de l'enseignement de base et de l'éducation de base non formelle. Le plan se décline en trois programmes triennaux. Les coûts provisoires s'évaluent à quelque 235 milliards de francs CFA. Le programme d'investissement porte notamment sur la construction et l'équipement de 20 130 nouvelles salles de classe, de 4 000 centres permanents d'alphabétisation et de formation et de 3 000 centres d'éducation de base non formelle. Le PDDEB est actuellement en phase d'exécution. Quelles seront en effet les conséquences du PDDEB sur les autres ordres d'enseignement en termes d'infrastructures d'accueil, de personnels qualifiés et de disponibilité en matériels didactiques ? Il est certains que sans harmonisation des différents plans, on risque d'aller à des désordres.

Le plan de développement de l'enseignement post-primaire comprend quant à lui trois programmes. Un premier programme porte sur le renforcement des capacités d'accueil (PACA) avec dix composantes d'un coût estimatif de 50 milliards de francs CFA. C'est dans ce programme que sont prévus le projet de création de cinq lycées agricoles, la construction et l'équipement de 100 nouveaux CEG, de 10 nouveaux collèges d'enseignement technique et professionnel, de trois lycées profes-

sionnels, la création de l'université de Bobo et de l'école normale supérieure de Koudougou. Ce programme prendra fin en décembre 2005. Le deuxième programme porte sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Il se répartit en 14 composantes et est d'un coût estimatif de 31 milliards de francs CFA. Ce programme se terminera en décembre 2005. Le troisième programme porte sur le renforcement des capacités d'administration et de gestion. Il coûte environ 5 milliards de francs CFA et comprend 11 composantes. Mais rendu pratiquement au terme de son exécution, certains financements ne sont pas encore acquis.